

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 29 Juin 2018

Procès-verbal

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Juin 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 29 Juin 2018 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ETAIENT PRÉSENTS :

Mmes BORGET – LE CALVEZ – MOROY – PELLERIN – WYZLIC
Mrs. COCHELIN – CHEVRON – FOUGEROL – LEHR – NURDIN

ABSENCES EXCUSÉES:

MME FOURE – M COMBE – M MARC

CONSEIL MUNICIPAL :

Mme PELLERIN a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES - VERBAL DU VENDREDI 18 MAI 2018 :

Pas de remarques. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

I) ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR LES TRAVAUX CHEMIN DES TIERS ET CHEMIN DES AULNAIES :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 30 mars 2018, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager l'ouverture d'un marché public pour les travaux chemin des Tiers et chemin des Aulnaies, sur la base d'une estimation de 177 379€HT. Cinq entreprises ont répondu à cet appel d'offre, et le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution de ce marché public.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise COLAS, moins-disante, pour un montant de 174 895.64€HT.

II) RECENSEMENT 2019 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer afin de nommer le coordonnateur communal et les agents recenseurs pour le recensement prévu sur la commune du 17 janvier au 16 février 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à désigner le coordonnateur communal, et d'ouvrir deux emplois de vacataires pour assurer le recensement de la population en 2019.

III) LOCATION DU NOUVEAU MATÉRIEL :

Monsieur le Maire informe le conseil que le nouveau matériel dont l'acquisition avait été délibérée en conseil municipal le 18 mai 2018 a été livré. Le conseil municipal doit se prononcer sur les modalités de location par la commune de ce matériel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de location suivants :

**-Location d'une table ronde (diam 154) à 5€ pour les habitants de la commune, 8€ pour les extérieurs.
-Location des tables rectangulaires (183*80) à 3 € pour les habitants de la commune, 5€ pour les extérieurs.**

-Location des chaises plastiques comme suit :

- de 1 à 50 : 0.50€ pièce pour les habitants de la commune
- de 50 à 100 : 0.30€ pièce pour les habitants de la commune
- de 100 à 130 : 0.20€ pièce pour les habitants de la commune
- 1€ pièce pour les extérieurs

-Location des chaises bois comme suit : gratuit pour les habitants de la commune, 1€ pièce pour les extérieurs

-Pour ces locations, il sera fixé une caution de :

- 80€ par table louée, avec un maximum de 800€

- 30€ par chaise plastique louée, avec un maximum de 300€

-Ces tarifs seront ajoutés à la délibération du 26 Janvier 2018 fixant les tarifs communaux.

IV) LOCATION BÂTIMENT TECHNIQUE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 26 janvier 2018, le conseil municipal a décidé de la location d'un espace de 100m² dans le bâtiment technique communal au syndicat SBV4R. Afin de mieux tenir compte des charges, il est proposé au conseil municipal l'installation de compteurs d'eau et d'électricité dédiés à cet espace, afin de prendre en compte la consommation réelle du locataire.

Le Conseil Municipal, après débat, décide, à l'unanimité, l'installation de compteurs d'eau et d'électricité dédiés à l'espace loué, et de fixer la location à 4€ le m², hors charges.

V) CONVENTION GARDERIE ASC :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réorganisation du service de garderie de l'école, il est proposé au conseil municipal la signature d'une convention avec l'ASC Mézières afin que celle-ci assure les services de garderie du midi et du soir. Le coût de la prestation serait de 21507.26€ pour l'année scolaire 2018-2019.

Le Conseil Municipal, après débat, décide, à l'unanimité, de faire appel à l'ASC Mézières pour assurer les services de garderie du midi et du soir, pour un coût de 21507.26€, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour une durée d'un an.

VI) REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société GEDIA doit verser à la commune une redevance pour occupation du domaine public d'un montant de 424.63€. Il convient de délibérer pour accepter cette redevance.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'accepter la redevance pour occupation du domaine public versée par la société Gedia, d'un montant de 424.63€.

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu un courrier du Maire de Luray qui souhaite organiser une réunion pour le réaménagement du carrefour du CD929 avec les accès sur Luray et Moronval.

Monsieur le Maire fait état du coût de 882€ concernant les frais d'instruction des permis de construire dû à l'Agglomération du Pays de Dreux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le service juridique de l'AMF conseille l'adhésion à l'organisme gérant l'exploitation du droit de copie dans le cadre de la reproduction d'articles de presse.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune a bénéficié d'un versement de 8237€ en plus du versement initial au titre du fonds de péréquation 2017.

Monsieur le Maire informe le conseil que la convention avec Suez se terminera en 2021. Il conviendra que le conseil municipal se détermine sur le mode de gestion de la distribution d'eau potable sur la commune, soit en relançant un marché public, soit éventuellement sous forme d'une gestion en régie.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du service de l'eau qui indique que le rendement s'est amélioré en passant de 63 à 73%. Le service de la Lyonnaise des Eaux, en accord avec ses missions, continue de rechercher des fuites sur le réseau afin d'améliorer encore le rendement. A la lecture de ce rapport, il convient néanmoins de se rapprocher de notre prestataire pour connaître l'avancée concernant les raccordements plombs.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du service déchets. La collecte de déchets « jaune » a augmenté de 7%, celle de carton a augmenté de 10%, et celle de verre de 1%. A l'inverse, la collecte de déchets « verts » a diminué de 14%, et celle de papiers de 34%.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dossier de création de logements sociaux sur la commune a été accepté par l'Etat. Eure et Loir Habitat nous présentera prochainement le dossier, avant le dépôt du permis de construire.

Monsieur Fougerol informe le conseil municipal que dans le cadre de l'opération Eco-Loustic, la classe de CM1 de l'école a gagné un vidéoprojecteur et quatre tablettes qui pourront être utilisés à l'école.

Monsieur Cochelin informe le conseil qu'il n'y aura pas de fermeture de classe à l'école cette année, malgré une baisse des effectifs à la rentrée prochaine.

TOUR DE TABLE :

Mme Borget propose la création d'une commission pour les personnes âgées afin de créer une liste pour permettre de se tenir informés de leur situation.

M Fougerol informe de la dissolution de l'association Pétanque du bras d'eau.

M Fougerol présente la fiche signalétique de fourniture d'électricité de la commune. On constate un temps de coupure moyen de 1 minute et 22 secondes.

M Fougerol présente les principaux travaux prévus par Enedis. Il indique également que les bornes de rechargement pour véhicules deviendront payantes au 1^{er} juillet 2018.

M Fougerol fait le point sur l'organisation du centième anniversaire de l'armistice de 1918.

Mme Pellerin propose que soit mis en place des plots en béton en zigzags afin de limiter l'accès aux véhicules sur le terrain de tennis. Monsieur le Maire informe que le nécessaire est en cours de réalisation.

Mme Wyzlic demande si des arbustes ou du gazon seront plantés au lotissement de la Bergerie-Vieux Poirier.

M Nurdin indique que le champ route du vallon n'est pas entretenu.

M Chevron présente ses remerciements à M Schroeder pour l'entretien du chemin entre la route de Cherisy et le chemin de Bellevue.

Fin de la séance à 22h25

M. COCHELIN

Mme BORGET

Mme LE CALVEZ

Mme PELLERIN

Mme WYZLIC

M CHEVRON

M FAUVEAU

M FOUGEROL

M LEHR

M NURDIN